

Monsieur  
Philippe Deriaz  
Adjoint pédagogique  
Service de la formation professionnelle  
Rue Saint-Martin 24  
1014 Lausanne

Lausanne, le 19 février 2003  
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2003\POL0303.DOC  
JUG/fkr

***Consultation restreinte sur le projet d'ouverture d'une filière de formation de dessinateur en Ecole de métiers (EM)***

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 10 janvier dernier à propos du sujet mentionné sous rubrique et vous remercions de nous consulter à ce propos.

**Remarques générales**

Bien que saluant l'important travail réalisé par le groupe de travail, dont l'objectif de développer l'offre de places d'apprentissage est des plus louable, nous regrettons toutefois un certain nombre d'a priori contenus dans le rapport, notamment lorsque le groupe de travail affirme que l'Ecole des métiers est la plus apte à donner une formation correspondant aux nouvelles exigences qui existent dans ces métiers. Ce type de postulat, qui reste à démontrer et qui ne rend pas justice à l'engagement et à l'excellent travail des maîtres d'apprentissage, est symptomatique de la philosophie dans laquelle le rapport est rédigé.

Le projet mis en consultation se veut la réponse à un manque de places d'apprentissage dans le système de formation duale qui a pour conséquence une baisse d'effectif des départements de génie civil et de géomatique à l'Ecole d'ingénieurs d'Yverdon (EIVD). Le rapport précise que le groupe de travail a été chargé de prévoir «un équilibre structurel entre l'offre de formation en postes d'ingénieurs HES dans le domaine de la construction à l'EIVD et la disponibilité de places d'apprentissage dans le même domaine». Le rapport n'aborde toutefois pas la question de savoir si le déséquilibre actuel entre l'offre de places d'apprentissage et l'offre de l'EIVD est réellement structurel ou s'il est simplement conjoncturel. Il n'est, à notre avis, pas exclu que ce déséquilibre soit la conséquence des difficultés économiques rencontrées ces dernières années par les bureaux d'ingénieurs. Dans l'hypothèse où il s'agit bien d'un problème structurel, on peut légitimement se demander si, en fonction des besoins du marché, c'est l'offre de places d'apprentissage qui est insuffisante ou l'offre de l'EIVD qui est trop importante. Les éléments cités dans le rapport semblent indiquer qu'il existe une demande, puisque la réflexion sur l'ouverture de cette nouvelle filière a été initiée sur demande de la section vaudoise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA-VD). Cependant, il est difficile pour nous de corroborer l'étendue, voire l'existence, de ces besoins,

au vu des réponses très contrastées données à cette question par les membres que nous avons contactés. Il semble que les besoins varient notablement en fonction du métier concerné et du niveau de qualifications (CFC, HES).

En partant du principe qu'il existe bel et bien une demande de l'économie, il nous paraît important de quantifier cette dernière plus précisément que ne le fait le rapport. Dans le cas contraire, le risque est grand de mettre sur pied une structure, certes séduisante en théorie, mais qui formerait des jeunes ne pouvant pas être absorbés par le marché du travail. **Nous partageons la volonté des auteurs du rapport de soutenir et de promouvoir la voie HES, mais cette volonté louable ne doit pas conduire à une modification « artificielle » de l'offre, si la demande n'est pas clairement établie. On a souvent l'impression, à la lecture du rapport, que le but de cette démarche est principalement (si ce n'est uniquement) de répondre à un besoin de l'EIVD et non du marché.**

De plus, d'éventuelles solutions alternatives ne sont pas traitées dans le rapport mis en consultation. Pour augmenter le nombre de places d'apprentissage, on pourrait notamment envisager des campagnes de valorisation des apprentissages concernés auprès des jeunes et des entreprises. Avant de décider de la mise en place d'une filière en Ecole des métiers, solution lourde et coûteuse s'il en est, il pourrait être intéressant d'évaluer l'impact de ce type de démarches de promotion et d'information (bien que ces dernières ne portent généralement pas leurs fruits à court terme, mais plutôt à moyen terme).

Pour attester le manque de places d'apprentissage, les auteurs du rapport citent également, en page 7, une statistique de la SIA selon laquelle, en 2002, 50% des demandes de places d'apprentissage n'ont pas pu être satisfaites. Les auteurs expliquent ce chiffre par le fait que de nombreux bureaux sont de très petites entreprises et que la formation d'un apprenti est une charge trop lourde pour eux. Nous tenons à préciser qu'à notre connaissance de nombreux petits bureaux d'ingénieurs, toutes professions confondues, engagent des apprentis. On peut aussi relever que de grands bureaux ne forment pas d'apprentis, cette logique se retrouvant d'ailleurs dans la plupart des métiers qui connaissent une formation en apprentissage. Ce que le rapport ne précise pas, par contre, c'est la proportion des jeunes qui avaient réellement les capacités pour commencer ce type d'apprentissage et qui ont vu leur demande rejetée. En effet, dans de nombreuses professions, il arrive que les entreprises peinent à recruter des apprentis, malgré un nombre de candidats important, en raison des exigences aiguës du métier. Il est d'ailleurs fort probable que la mise en place de la filière envisagée, qui s'adresse à une catégorie de jeunes avec un bagage scolaire important, ne soit pas une solution alternative pour une bonne partie, voire la totalité, des jeunes qui se verraient refuser une place d'apprentissage auprès d'un bureau d'ingénieurs.

Le problème de coordination et de concurrence entre les deux voies de formation qui seraient amenées à coexister n'est, lui aussi, abordé que très superficiellement dans le rapport. Selon ses auteurs, une formation en Ecole des métiers doit permettre un nouvel afflux d'apprentis dans les branches de la construction et de la géomatique. **Selon nous, le risque est grand que cette nouvelle filière attire principalement des jeunes qui auraient choisi une formation duale classique et marginalement ceux bénéficiant d'un diplôme de culture générale ou d'une maturité académique. Si cette hypothèse se vérifie, la création d'une nouvelle filière en Ecole des métiers aurait pour résultat de soustraire de la formation duale traditionnelle ses meilleurs éléments, notamment ceux susceptibles d'obtenir une maturité professionnelle technique, et donc de n'augmenter que très légèrement le nombre de porteurs de maturité professionnelle et d'apprentis en général.**

Une autre question importante, que le rapport n'évoque pas, c'est le sort réservé, sur le marché du travail, aux élèves sortant de cette Ecole et ne désirant pas continuer au niveau HES (l'étude estime

qu'environ la moitié des jeunes ne devrait pas poursuivre leur formation). Ces derniers disposeront d'une expérience pratique qui nous paraît insuffisante et ils pourraient rencontrer de grandes difficultés dans leur recherche d'emploi.

Le rapport propose que les apprentis en Ecole des métiers effectuent deux stages d'au moins trois mois consécutifs dans les bureaux privés, afin de leur assurer une bonne intégration dans leur nouvelle structure de travail. La durée des stages envisagée (six mois) est, selon nous, notablement insuffisante. En cas de mise sur pied d'une filière de formation en Ecole des métiers, nous recommanderions une durée de stage d'au minimum une année, correspondant à la dernière année de formation. Cette solution aurait l'avantage de cadrer avec le projet ZBZ qui prévoit que la dernière année de formation duale est entièrement consacrée à la formation pratique et sanctionnée par un examen de CFC pratique uniquement. Cette solution aurait, de plus, l'avantage de permettre d'importantes économies budgétaires, en supprimant la 3<sup>ème</sup> année d'études en Ecole.

#### **Questionnaire :**

*Estimez-vous que le projet de formation de dessinateurs en Ecole de métiers (EM) répond aux besoins du marché ? En y intégrant des élèves au bénéfice de la maturité académique, permet-il de revaloriser la filière professionnelle (FPA-HES, voire CFC-MP-HES) ?*

Il nous est très difficile de répondre à la première question. Toutefois les quelques éléments dont nous disposons et l'absence de données chiffrées précises ne permettent pas, à notre avis, d'établir qu'il existe une demande suffisante pour mettre sur pied le projet tel qu'il nous est présenté. A notre connaissance, il existe de forts risques que le projet se trouve en décalage avec les attentes des bureaux privés. En ce qui concerne l'intégration d'élèves disposant de la maturité académique, nous estimons que cette intégration est une bonne chose pour la voie professionnelle. La motivation des jeunes en question, plus matures et disposant d'un bon bagage scolaire, a souvent des effets très bénéfiques sur les autres élèves. Cette solution doit, dans tous les cas, être préférée à la voie gymnase-stage-HES. Cependant, bien que la FPA soit une passerelle nécessaire et utile, elle doit rester une exception. L'essentiel des efforts doit porter sur une orientation vers la filière professionnelle à la fin de la scolarité obligatoire.

*Comment appréciez-vous l'opportunité de ce projet de formation des dessinateurs de différentes professions en un champ professionnel commun ? Répond-t-il qualitativement aux objectifs de formation ?*

Le développement d'un tronc commun ou champ professionnel commun doit selon nous être encouragé. Les professions concernées sont conscientes de la tendance vers une interdisciplinarité toujours plus grande (tendance qui se retrouve dans d'autres métiers). L'évolution du marché démontre quotidiennement la nécessité d'intégrer toujours davantage les ingénieurs civils, les urbanistes, les ingénieurs géomètres pour mener à bien des projets d'envergure. Un rapprochement des formations en cours d'apprentissage est donc souhaitable, mais cette évolution peut se faire dans le système dual.

*Approuvez-vous le projet tel qu'il est présenté ? Avez-vous des propositions de modifications à apporter ? Avez-vous des remarques complémentaires à formuler ?*

**En raison des nombreuses questions auxquelles le rapport n'apporte pas de réponses et en l'absence de données plus précises sur les besoins réels du marché, nous estimons que la réalisation de ce projet doit, pour l'instant, être abandonnée. Il convient, selon nous, avant de se lancer éventuellement dans ce projet, de lever les nombreuses zones d'ombre évoquées dans notre argumentation et d'envisager toutes les solutions alternatives. Si le projet devait, malgré tout, se faire, nous demandons que la dernière année de formation soit entièrement consacrée à la formation pratique, dans le cadre des bureaux privés, de façon à garantir à l'apprenti une formation correspondant aux attentes des métiers et à soulager le budget prévu pour ce projet.**

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Alain Maillard  
Directeur adjoint

Julien Guex  
Sous-directeur